

## S'AFFILIER ?

En tant que membre des Mutualités Libérales, vous pouvez aisément vous affilier à Hôpital Plus. Rendez-nous visite en mutualité et demandez-y la proposition d'assurance. Si vous avez plus de 66 ans, vous ne pouvez vous affilier qu'à Hôpital Plus 100. Les autres formules sont pourvues d'une limite d'âge de 65 ans (s'affilier avant le 66ième anniversaire), sauf en cas de mutation d'une assurance similaire auprès d'une autre mutualité.

Toutes nos assurances comptent un stage d'attente de trois mois. Il ne s'applique pas aux personnes qui avaient une assurance hospitalisation semblable avant leur affiliation. Ce stage d'attente échoit aussi en cas d'accident ou de maladies contagieuses aiguës.



## Assurance hospitalisation gratuite pour les enfants de moins de 8 ans!

Si un des parents est assuré à la ML, une exonération de la prime pour les enfants de moins de 8 ans est d'application pour le même produit. Si vous vous assurez en tant que parent, votre (vos) enfant(s) profite(nt) immédiatement d'une assurance hospitalisation **gratuite!**

## EN SAVOIR PLUS ?

Demandez notre brochure complète auprès de votre mutualité.



## Les assurances hospitalisation de la Mutualité Libérale

La mutualité à chaque moment de votre vie



Ces produits sont offerts par SMA Hôpital Plus, agréée par l'Office de Contrôle des Mutualités (OCM) pour les branches 2 et 18 sous le numéro 450/01. Les Mutualités Libérales, affiliées à l'Union Nationale des Mutualités Libérales, sont agréées en tant que agent d'assurance pour SMA Hôpital Plus.

# HOSPITALISÉ ?

## NE VOUS SOUCIEZ PAS DE VOS FRAIS HOSPITALISATION

L'année passée, un Belge sur dix a été hospitalisé. Cela peut faire mal au portefeuille de la personne qui ne dispose pas d'une assurance hospitalisation.

Une assurance hospitalisation à la ML, c'est une couverture maximale pour une prime minimale. Notre porte est ouverte à tous les membres des Mutualités Libérales. Aussi pour la personne qui est déjà atteinte d'une maladie ou d'affection médicale est également la bienvenue.

La ML offre différentes formules d'assurance, chacune offrant une couverture adaptée. Découvrez vous-même la formule qui correspond le mieux à vos besoins.

## HÔPITAL PLUS 100, C'EST :

- Frais d'hospitalisation remboursés jusqu'à 15 000 € par an
- Pas de franchise en cas de séjour en chambre commune, franchise de 150 € en cas de séjour en chambre particulière
- Suppléments de chambre intégralement remboursés, suppléments d'honoraires remboursés jusqu'à 100 % du tarif légal
- Soins hors hospitalisation, un mois avant et trois mois après l'hospitalisation, remboursés jusqu'à 575 € par an
- En cas de maladie grave, frais hors hospitalisation remboursés jusqu'à 5 000 € par an, en plus du plafond annuel de 15 000 €
- Intervention forfaitaire de 250 € en cas d'accouchement à domicile
- Remboursement forfaitaire de 140 € pour des soins postnatals
- Frais d'hospitalisation suite à une affection, une maladie ou un état préexistant remboursés en cas de séjour en chambre commune
- Transport adapté pour des raisons médicales urgentes (transport couché) remboursé jusqu'à 255 € par an
- Une prime avantageuse à vie si vous vous affiliez avant vos 60 ans
- Aucune limite d'âge pour les nouveaux membres



## HÔPITAL PLUS 200, C'EST :

- Frais d'hospitalisation remboursés jusqu'à 25 000 € par an
- Pas de franchise en cas de séjour en chambre commune, franchise de 150 € en cas de séjour en chambre particulière
- Suppléments de chambre intégralement remboursés, suppléments d'honoraires remboursés jusqu'à 200 % du tarif légal
- Soins hors hospitalisation, un mois avant et trois mois après l'hospitalisation, remboursés jusqu'à 750 € par an
- En cas de maladie grave, les frais hors hospitalisation remboursés jusqu'à 7 000 € par an, en plus du plafond annuel de 25 000 €
- Intervention forfaitaire de 500 € en cas d'accouchement à domicile
- Remboursement forfaitaire de 140 € pour des soins postnatals
- Frais d'hospitalisation suite à une affection, une maladie ou un état préexistant remboursés en cas de séjour en chambre commune
- Transport adapté pour des raisons médicales urgentes (transport couché) remboursé jusqu'à 255 € par an
- Une prime avantageuse à vie si vous vous affiliez avant vos 50 ans